



Compte-rendu de l'Assemblée Générale

du lundi 11 juin 2018

PERSONNES PRESENTES

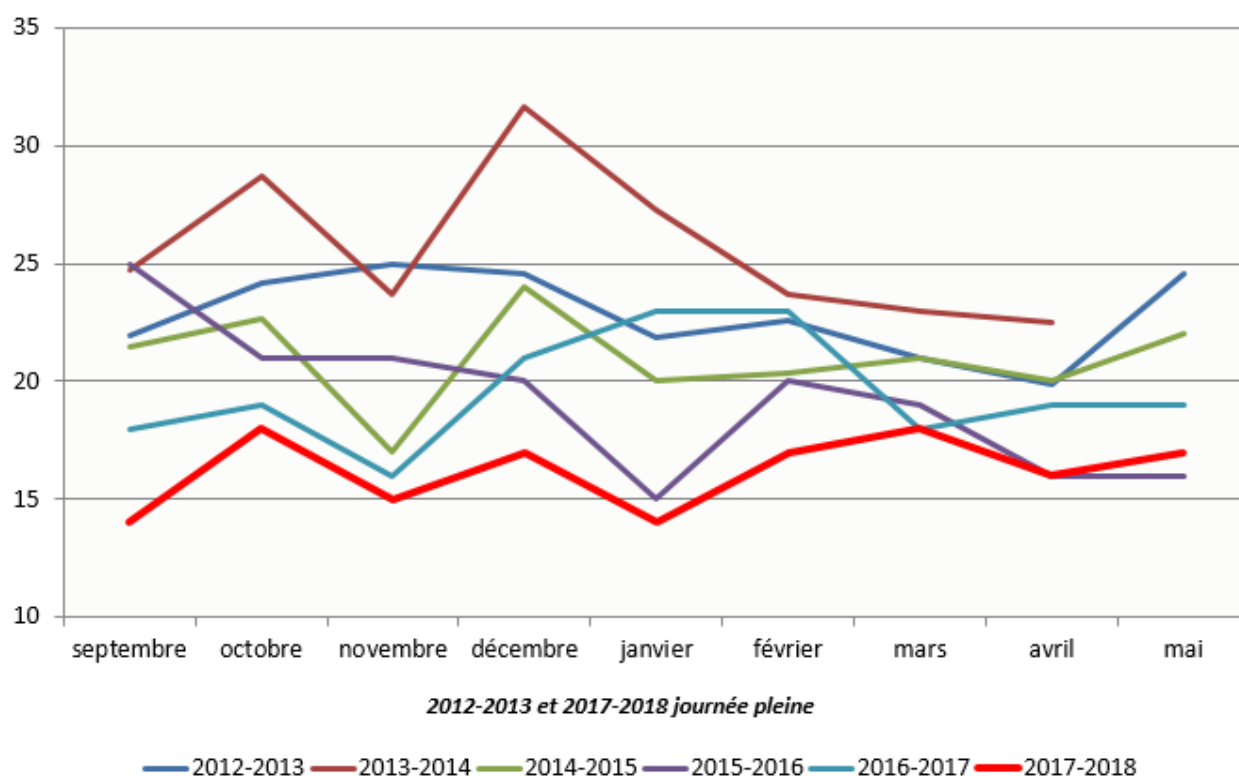
M. Frédéric NOIRTAULT, M. Hervé CAREIL, Mme Charlène Colliot, Mme Audrey LEPINE, Mme Christèle SIMON, Mme Cécile CHESNEAU, Mme Julie GALLAIS, Mr Jérôme MERCIER, M. Xavier BENOIST, M. Adrien GUALANDI, Mme Emilie BRUYNEEL, M. Jean-Yves BRUYNEEL, M. Patrice GANIER, Mme Alison NIEPCERON conseillère municipale, Mr Marc DUVAL correspondant NR.

Etaient excusés de leur absence : M. Nicolas GUYON, Mme le Maire Catherine CÔME, Mme Catherine LEMAIRE vice-présidente com-com, Mr Gérard JABLY coordinateur com-com, Mr Jean-Paul ROBERT Maire délégué.

RAPPORT MORAL

L'association a donc vu le jour en 2009, la nouveauté de l'année 2017/2018 pour le centre de loisirs a été de s'adapter à la décision de revenir à la semaine des 4 jours. Le centre de loisirs a donc mis en place une journée complète d'activité tous les mercredis, ainsi qu'un accueil sur chaque 1ère semaine de vacances de la Toussaint, d'hiver, de Printemps, et les 3 premières semaines des vacances d'été. Pensant que cette modification pour les mercredis amènerait un taux d'inscription plus important que l'année précédente, les inscriptions pour la journée du mercredi a finalement été faible et instable. Pour subsister et offrir un programme d'animations de qualité, le centre a besoin d'un taux de fréquentation suffisant. D'autant plus que cette année le centre a dû faire face à une trésorerie très limitée. Nous allons certainement être amenés à réduire l'équipe d'animation et donc de réduire les places ouvertes.

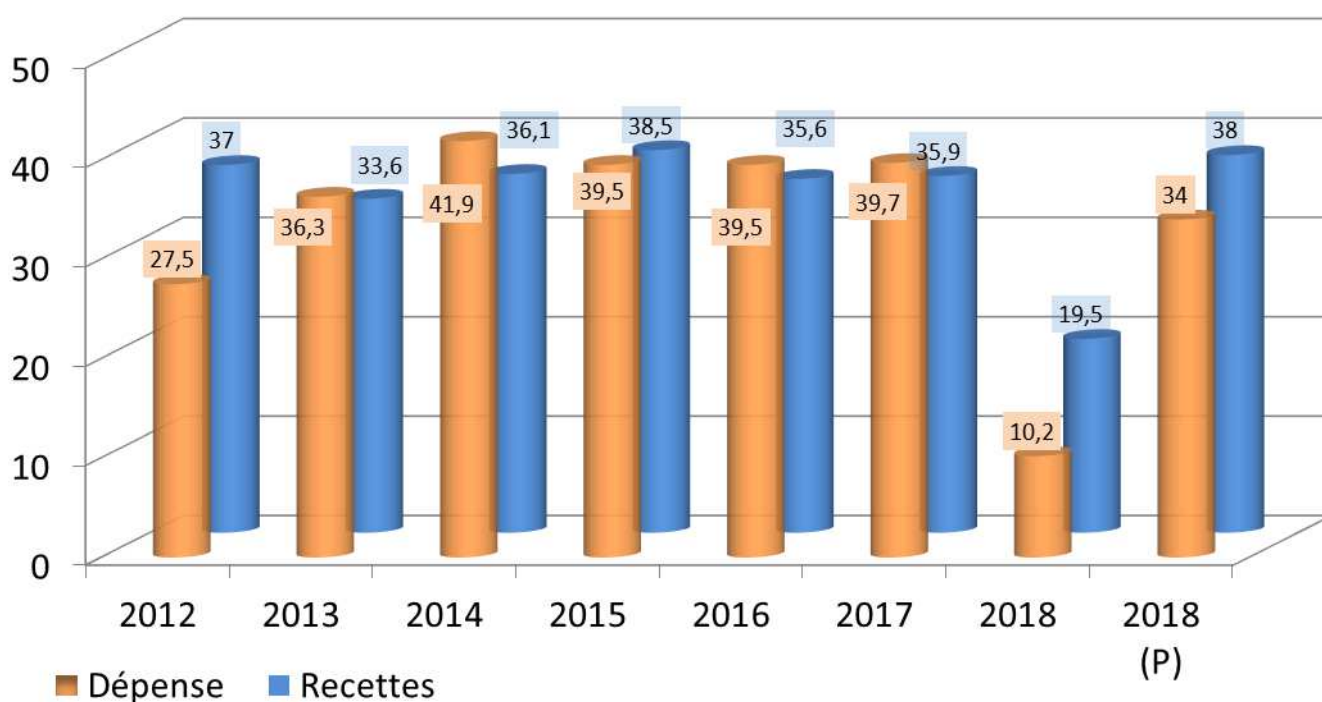
FREQUENTATION DU MERCREDI



RAPPORT FINANCIER

Le centre de loisirs a été en très mauvaise passe fin 2016. Les subventions de la CAF étant indexées sur les fréquentations de l'année précédente, et les fréquentations n'ayant pas été bonnes, les subventions budgétées ont été moindres, alors que les charges sont restées identiques. L'association a alors été aidée par la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles-Pays de Raca, qui nous a octroyé une subvention de 5.000 €, dont 2.500€ que nous avons remboursé au premier semestre 2017. Les autres 2.500 € ont été versés en tant que subvention exceptionnelle.

Un nouveau contrat enfance jeunesse a été signé entre la CAF et la communauté de communes, la capacité théorique est ramenée à 23.800 heures pour 2018/2019 ; 24.320 heures pour 2019/2020 et 25.000 heures pour 2020/2021. La capacité maximum est ramenée de 48 à 36 enfants, ce qui permettra d'atteindre sans souci l'objectif d'un taux d'occupation d'un minimum de 60 %.



QUESTIONS DIVERSES

Il a été suggéré d'améliorer la communication au niveau de l'école pour peut-être inciter plus de parents à inscrire leurs enfants en recevant plus régulièrement les programmes d'activité, et ainsi améliorer le taux de fréquentation.

ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Se sont présentées et ont été élues à la majorité les personnes suivantes :

M. Frédéric NOIRTAULT, M. Hervé CAREIL, Mme Charlène Colliot, Mme Audrey LEPINE, M. Xavier BENOIST, M. Patrice GANIER, M. Adrien GUALANDI, Mme Emilie BRUYNEEL, M. Jean-Yves BRUYNEEL, Mme CAREIL Adelaide(avec procuration), M. Alexis CLEMENT (avec procuration), Mme MOSSE Mylène (avec procuration).

Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour un an, comme énoncé dans les statuts de l'association.

ELECTION DU BUREAU

Membres de l'ancien bureau ne se représentant pas au nouveau bureau :

- M. Hervé CAREIL : Trésorier
- M. Nicolas GUYON : Trésorier adjoint

Membres de l'ancien bureau se représentant au nouveau bureau :

- M. Frédéric NOIRTAULT: Président
- Mme Audrey LÉPINE : Secrétaire
- Mme Charlène COLLIOT: Secrétaire adjointe

Nouveaux membres du Conseil d'Administration se présentant au nouveau bureau :

- M. Xavier BENOIST
- M. Adrien GUALANDI
- Mme Emilie BRUYNEEL
- M. Patrice GANIER

Ont été élues à la majorité les quatre personnes s'étant présentées au nouveau bureau, aux fonctions suivantes :

- M. Xavier BENOIST vice-trésorier
- M. Adrien GUALANDI, Vice-président
- Mme Emilie BRUYNEEL trésorière
- M. Patrice GANIER vice-secrétaire

Les membres du bureau sont élus pour un an, comme énoncé dans les statuts de l'association.

COTISATION

Le conseil d'administration a décidé d'augmenter la cotisation annuelle d'adhésion à l'association de 20 euros à 25 euros par famille, avec un supplément de 5 euros par enfant supplémentaire.

Merci de votre attention et merci aux personnes venues assister à l'A.G,...

L'association Bonjour La Récré